

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 020/2023

Koerich, le 24 janvier 2023

AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 27 septembre 2022 présentée par le bureau SCHROEDER&ASSOCIES S. A. à 13, rue de l'Innovation L-1896 KOCKELSCHEUER au nom de l'Administration communale de Koerich, 2, rue du Château L-8385 Koerich aux fins d'obtenir l'autorisation pour la modification de l'autorisation EAU/AUT/16/0633 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans la rue de Nospelt dans le cadre de l'évacuation des eaux superficielles à Goebblange (phase 1-suite) a été autorisée par le Ministre de l'Environnement en date du 11 janvier 2023 (réf. : EAU/AUT/16/0366/M22.2).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 25 janvier 2023.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,


Jean WIRION



Le secrétaire,


Patrick LECOQ